

Remboursement réseau 2024

Exigences

E 1

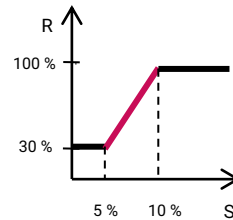
Intensité électrique au moins 5%

5 – 10 % remboursement partiel
ab 10% remboursement intégral



Intensité électrique:

Coûts électricité par rapport
À la valeur ajoutée brute



E 2

Supplément : 2.3 Rp./kWh
Consommation min d'électricité: 870 Mwh_{el}.

E 3

Aucune tâche de droit public principalement
déléguée par la loi ou par contrat

E 4

Convention d'objectifs avec la Confédération
Amélioration d'efficacité électrique (Ee)

Possibilités

P 1

Une convention d'objectifs par comptes individuels

P 2

Remboursement à partir de CHF 20'000
si E1-E4, C2 est atteint, l'exercice comptable de la société est déterminante

P 3

Remboursement annuel
mensuel à partir d'un montant annuel de remboursement de 100 000 CHF

Conditions

C 1

Conforme à la trajectoire d'efficacité énergétique, contrôle annuel
max. 2 ans consécutifs ou 5 ans dans l'ensemble si non consécutifs

C 2

Une trajectoire ambitieuse en matière d'efficacité énergétique
6 & 12 ans de payback sur investissement

C 3

Durée du contrat 10 ans, non résiliable

C 4

Non-respect: rétrocession de tous les remboursements

Délai pour le remboursement RPC

Valable si Exercice = Année calendaire*

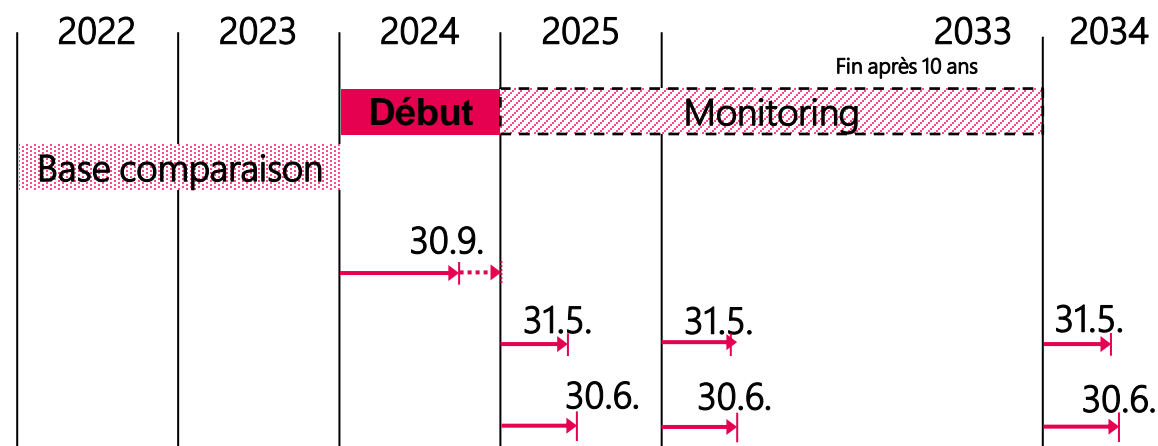
Année de début **2024**

Années de départ (→ analyse de potentiel)

Nouvelle annonce de la CO

Rapport de monitoring (annuel)

Demande de remboursement (annuel)



Nouvelle annonce

Soumettre la proposition de CO avec l'application web act à l'OFEN **Délai : 30 septembre 2024**
Terminer la CO après audit avec l'OFEN **Délai : 31 décembre 2024**

Rapport de monitoring

Etablir le rapport de monitoring avec l'application web act et soumettre à l'OFEN **Délai : 31 mai**

Remboursement pour l'année précédente

Faire parvenir la demande de remboursement à l'OFEN **Délai : 30 juin**
(Paiement du soutien après approbation par l'OFEN dans les 2 mois)

*Exercice ≠ Année calendaire

Le délai autorisé pour la demande de remboursement est l'année civile. La CO doit être soumise trois mois avant le bouclage de l'exercice budgétaire.

Année de début des Options / CO

Pour toutes les options incluses dans une CO, seul un début la même années est possible.